



CONCERTATION RELATIVE À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - P.L.U.



UN P.L.U., C'EST QUOI ?

• Un document stratégique qui fixe les orientations d'évolutions de la commune sur 10 ans.

• Un document réglementaire qui encadre l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, lotissement,...)

QUI GÈRE ET QUI PARTICIPE ?

• Initiative et responsabilité communale avec l'aide d'un cabinet d'études qui assure l'assistance technique.

• Des partenaires institutionnels sont associés

=> Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, communauté de communes...

QUEL TYPE DE DOCUMENT ?

Un document comprenant :

• Un rapport de présentation

=> Diagnostic du territoire et de son fonctionnement,

• Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**

=> Vision d'ensemble de la stratégie communale d'évolution,

• Des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)**

=> Prescriptions et recommandations sur des secteurs d'importance,

• Un zonage

=> Découpage géographique / traduction spatiale des différentes vocations selon les enjeux (habitat, activité économique, agricole, boisement,...)

• Un règlement

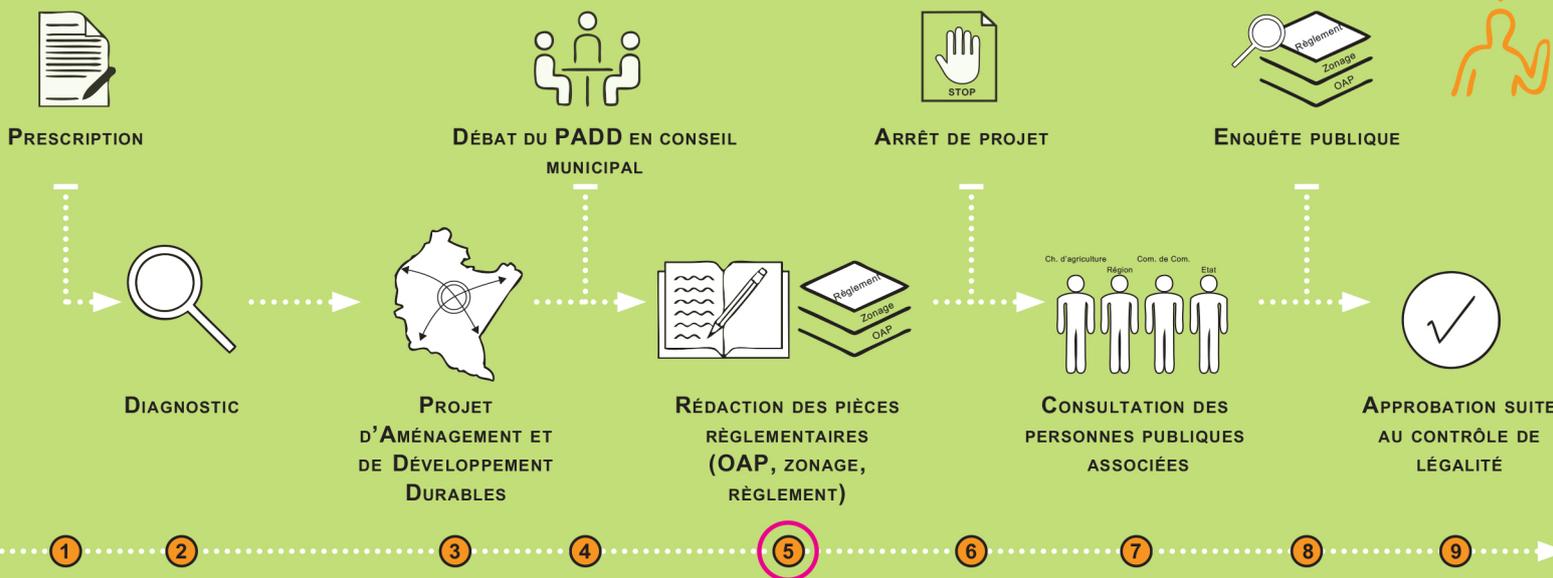
=> Où construire ? quand ? comment ?

• Des annexes

=> Plans des réseaux, servitudes d'utilité publique,...

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ?

Etape en cours



PEUT-ON CONSULTER LE DOCUMENT ET DONNER SON AVIS ?

OUI, bien sûr !!

POUR APPORTER DES REMARQUES, LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER SONT À DISPOSITION AVEC UN REGISTRE EN MAIRIE D'ANNAY